

Périodiques non canadiens

En résumé, madame l'Orateur, je crois que le *Reader's Digest* s'est révélé, comme société, bon citoyen et bon employeur. Il contient un grand nombre d'articles canadiens et se consacre à un genre de publication original, consistant presque exclusivement en réimpression d'articles. Il ne pouvait donc pas se soumettre au règlement actuel et j'estime qu'il faut en tenir compte. Nous pouvons, à mon avis, imposer des contrôles plus sévères, certaines exigences concernant la propriété, mais nous ne pouvons, au nom de la réalité canadienne, imposer des contrôles culturels qui enlèveraient aux Canadiens l'accès à l'information internationale, l'accès aux récits d'expériences humaines vécues de par le monde. S'il existe à mes yeux une véritable réalité canadienne, c'est dans notre patrie, dans notre diversité et notre mosaïque ethnique qu'il faut la chercher. J'ai parlé de tout ce qui fait l'esprit canadien. Je ne crois pas que nous puissions l'affermir en nous repliant sur nous-mêmes. Adoptons plutôt une attitude salutaire vis-à-vis des choses de l'esprit, et ces choses sont d'ordre international.

● (1700)

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Madame l'Orateur, comme je suis au courant de la façon dont les choses se passent à la Chambre des communes et des griefs au sujet de la piètre qualité des débats ici, je suis tout particulièrement heureux de prendre part cet après-midi au débat sur le bill à l'étude. Même si les Canadiens s'imaginent parfois que le ton des débats ici n'est pas très élevé, je me permets de dire que les discours de cet après-midi devraient dissiper cette impression. Ils nous ont montré ce que sont les Canadiens et pourquoi notre pays est unique en son genre.

J'ai été frappé des discours prononcés aujourd'hui, de ceux de mes collègues, de celui du député créditiste et surtout de ceux des deux députés libéraux qui ont pris la parole cet après-midi. Ils m'ont particulièrement impressionné car je sais à quel point il est difficile pour des députés ministériels, qui sont censés appuyer les mesures proposées par leur parti, de ne pas être d'accord avec lui. Il est parfois difficile pour des partisans libéraux d'être aussi honnêtes et francs que la représentante de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) et le député d'Ontario (M. Cafik) l'ont été cet après-midi. Que les députés faisant l'objet de certaines pressions disent leur façon de pensée comme l'ont fait ces deux représentants cet après-midi, c'est tout à l'honneur du Parlement. Tous deux ont droit aux félicitations de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Remercions le gouvernement de présenter un bill qui permet aux députés de parler, dans cette Assemblée, du Canada, de ce qu'il signifie pour nous et des moyens à prendre pour y améliorer encore nos conditions de vie. Parler de publications et de l'appui à accorder aux arts, c'est parler de culture. C'est sûrement en raison de notre culture canadienne que notre pays est unique en son genre, différent des autres pays qui partagent avec nous le continent nord-américain. C'est notre culture qui fait de nous un peuple différent, qui nous rend tous fiers d'être Canadiens.

Si les électeurs de la représentante de Vancouver Kingsway et du député d'Ontario avaient été à la Chambre pour les entendre, ils auraient été fiers d'eux. Il ne fait pas de doute que les habitants de ces deux circonscriptions ont à peu près les mêmes sentiments que mes électeurs là-dessus. Je puis juger des sentiments de ces derniers par les

[M. Cafik.]

lettres que j'en reçois. En outre, ce débat est salutaire au Parlement. Il est utile d'entendre les députés discuter en gens raisonnables et réalistes et sans emportement un sujet aussi important pour les Canadiens que ce bill, surtout quand notre crédibilité a été étirée jusqu'à la limite.

Environ six millions de Canadiens lisent le *Reader's Digest*. Ce seul fait montre combien de gens au pays seront touchés par cette mesure législative. Ce bill, s'il est adopté, mettra en péril le *Reader's Digest* sous sa forme actuelle. Moi et bien d'autres qui ont participé ou participeront à ce débat considérons cette mesure comme dangereuse pour l'avenir du *Reader's Digest*. Nous disons qu'il a fait preuve de civisme depuis 1943, où il a commencé à paraître au Canada et il a essayé d'améliorer son image et de faire preuve d'encore plus de civisme. Ce bill menace sa vie, ce qui devrait préoccuper non seulement ses lecteurs, mais les collaborateurs à la revue. Par exemple, si elle n'était qu'une revue canadienne, les collaborateurs pourraient s'attendre à un cachet de \$300 à \$400, mais, quand ils contribuent à une publication internationale, lue à travers le monde, ils peuvent s'attendre à recevoir quatre ou cinq fois plus.

Le contenu canadien du *Reader's Digest* vendu au pays est déjà important. Vu le nombre de gens qui souscrivent à la revue et la lisent, elle touche à la vie de plus de Canadiens tous les mois que tout autre revue et ce, de façon positive. Le *Reader's Digest* n'est pas une revue à sensation; elle n'a pas bâti sa réputation sur le sensationnalisme mais sur des reportages fidèles et de bons écrits qui s'ajoutent avec bonheur à la littérature du Canada et à la culture mondiale.

Je répéterai un certain nombre de points qu'ont déjà fait valoir quatre ou cinq fois d'autres députés qui ont participé au débat. Certaines choses ont besoin d'être maintes fois répétées pour que les Canadiens qui lisent le *hansard* et les ministériels qui lisent aussi le *hansard* soient au courant des répercussions de la mesure législative proposée. J'aimerais citer un extrait de «Facts About the Digest's Status in Canada», un article paru en mai 1975. On y lit, entre autres, que:

L'article 19(2) a eu pour effet de mettre le *Digest* exactement sur le même pied que les autres publications au Canada en permettant aux compagnies qui font de la publicité dans notre revue de déduire les frais de leur publicité au même titre que tout autre dépense d'affaires dans le calcul de leur impôt sur le revenu. Le *Digest* paie des impôts sur le revenu des sociétés au même taux que les autres compagnies; il ne bénéficie pas d'avantages fiscaux que les autres revues imprimées et publiées au Canada n'ont pas.

L'article dit plus loin que, si l'article 19(2) est abrogé...

... il ne supprimera pas de «privileges fiscaux spéciaux» puisqu'ils n'existent pas. Au lieu de cela, il créera des sanctions spéciales qui ne s'appliquent à aucune autre édition du *Digest* dans le monde.

Nous devons considérer le dernier point sérieusement. J'aimerais citer certains autres faits concernant le *Reader's Digest*. Son apport à l'économie du Canada est important. Son chiffre d'affaires annuel au Canada est de 30 millions de dollars. Au moins 90 p. 100 de chaque dollar de revenu reste au Canada. Il emploie directement, dans ses activités Canadiennes, entre 460 et 490 personnes, et assure de l'emploi à 1,000 autres par l'entremise de ses fournisseurs. Je pourrais continuer encore longtemps. L'idée c'est que, depuis 1943, la revue a fait un apport positif au pays. Elle est devenue une honnête personne morale. L'Association canadienne du *Reader's Digest* dit dans un communiqué: